Règlement

6ème Corrida de Plouarzel

Dimanche 18 décembre 2022

1. Organisateur

L'EPIC : **« Plouarzel Animation »** organise des courses pédestres le **dimanche 18 Décembre 2022** dans le bourg de Plouarzel sous le nom de : **« 6ème Corrida de Plouarzel »**.

Coordonnées de l'organisateur **:** **Plouarzel Animation** **02 98 89 60 07**
Place Général de Gaulle **corrida.plouarzel@gmail.com**
29810 PLOUARZEL **www.plouarzel.fr**

2. Programme :

- **11h30** : course **« Eveil »**……enfants nés en **2014, 2015 et 2016**..... …Distance : **800 m**
- **11h55** : course **« Poussin »**……enfants nés en **2012 et 2013**……...Distance : **1800 m**
- **12h20** : course **« Benjamin »**… enfants nés en **2010 et 2011**…… .Distance : **2400 m**
- **13h00** : course **« Mixte »**…… nés (es) **à partir de 2009**……Distance : **5 km**
- **13h45** : course **« Mixte »**…… nés (es) **à partir de 2007**……Distance : **10 km**

3. Conditions de participation et d'inscription

- Les concurrents doivent se conformer aux règles sportives de la Fédération Française d'Athlétisme.
- Les parents ou tuteurs des athlètes mineurs doivent remplir une autorisation parentale lors de l'inscription sur internet ou le jour de la course pour les courses enfants.
- La participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire soit de :
  - ✓ Une licence FFA en cours de validité à la date de la manifestation.
  - ✓ Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an.

Inscription et paiement : Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à un remboursement en cas de non-participation.

- Courses **« Eveil »** à **« Benjamin »** : sur place le jour de la course à partir de 10h00.
- Courses **« 5 km »** et **« 10 km »** : sur « Chrono Course » ou via le site internet de la mairie de Plouarzel : www.plouarzel.fr à l'onglet « **Plouarzel Animation** » puis **« Corrida »** jusqu'au **vendredi 16 décembre à 23h30**. Il ne sera pas possible de s'inscrire sur place le jour de la course.

Le droit d'inscription est de :

- Courses **« Eveil »** à **« Benjamin »** : **1.00 €**
  - **Autorisation parentale** à remplir lors de l'inscription.
- Courses **« 5 kms »** : **8.00 € + 0,75 €** de frais de gestion.
  - Pour les mineurs, **autorisation parentale** à remplir lors du retrait des dossards.
- Course **« 10 kms »** : **10.00 € + 0,75 €** de frais de gestion.
  - Pour les mineurs, **autorisation parentale** à remplir lors du retrait des dossards.
    - ❖ Prestations comprises dans le droit d'inscription **: un lot pour les courses enfants et une restauration sur place** pour les courses « 5 km » et « 10 km » à l'issue des courses.

4. Dossards :

- Courses **« Eveil »** à **« Benjamin »** : pas de dossards.
- Courses **« 5 kms »** et **« 10 kms » :** l'athlète doit porter visiblement un dossard fourni par l'organisation, pendant la totalité de la compétition.
  - ❖ **Retrait** dans le complexe polyvalent du bourg, à côté de la mairie, le jour de la course à partir de **10h00.**

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

5. **Assurance :**
   - Responsabilité civile : la responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police d'assurance M/270727/T souscrite auprès de « SMACL Assurances ».
   - Assurance dommages corporels : sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnel couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

6. **Chronométrage :**
   - Le chronométrage électronique est assuré par la société « Chrono Course ».
   - Lors de la remise des dossards, les athlètes se verront remettre une puce à velcro à fixer à la cheville (modèle Tri TAG).
   - Cette puce devra être maintenue à la cheville tout au long de la course.
   - Une fois la ligne d'arrivée franchie, la puce devra être détachée et remise à la personne en charge de la récupération.
   - Le port d'une puce ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.
   - La puce devra être restituée, en cas de non-restitution, le prix de la puce sera facturé au concurrent.

7. **Classements et récompenses :**

   A- Classements
   - Courses enfants : pas de classement.
   - Courses **« 5 kms »** et **« 10 kms »** : les classements scratch des courses seront affichés dans la salle omnisport à l'issue de chacune des courses. Ils seront également publiés sur le site internet de la mairie de Plouarzel à l'onglet « Corrida ».

   B- Récompenses
   - Courses enfants : les 3 premières filles et les 3 premiers garçons des 3 courses sont récompensés.
   - Course « 5 kms » sont récompensés : **les trois 1ers et trois 1ères au scratch et les 1ers et 1ères Minime, Cadet, Junior, espoir et Master 1 (né(e) en 1983 ou avant).**
   - Course « 10 kms » sont récompensés : **les trois 1ers H et F au scratch et les 1ers et 1ères Cadet, Junior, espoir et Master 1 (né(e) en 1983 ou avant).**

8. **Ravitaillement**
   - Pas de ravitaillement sur le parcours.

9. **Sécurité et soin**
   - Voies utilisées : les 5 courses se déroulent sur des voies totalement fermées à la circulation (cf arrêté municipal).
   - Sécurité des concurrents : le service médical est assuré par la « Protection Civile ».

10. **Droit à l'image**

    De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de deux ans, dans le monde entier.

11. **Force majeure**

    En cas de force majeur, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

12. **Annulation**

    L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement mais ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.